

D2024-08-20-02

Nombre de conseillers
municipaux en service
15

Convocation en
date du :
14 août 2024

Affichage en date
du:
14 août 2024

OBJET

Séance du Conseil Municipal du 20 août 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Fabien CASSIGNAC, Georges CLAYRAC, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL,

Empêchés : Christine DAYER, Éric FABRE, Jean-Luc RAMONE

Procurations : Christine DAYER, Éric FABRE,

Secrétaire : Patrick BONNÉRY

RESTAURATION SCOLAIRE – Actualisation des tarifs

Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel Monsieur le Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) informe la commune de l'évolution tarifaire décidée par le Syndicat Mixte de la Cuisine Centrale (SMCC) pour la fourniture et la livraison des repas de restauration scolaire.

Il ajoute qu'en résultera une augmentation sensible du prix du repas à facturer aux familles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

ACCEPTE les termes de la convention présentée par la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois avec effet au 1er septembre 2024

FIXE le prix du repas à facturer aux familles à cinq euros cinquante centimes (5.50).

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout acte, contrat ou document à venir.

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 23/08/2024
Reçu en préfecture le 23/08/2024
Publié le
ID : 011-211103510-20240820-D2024_08_20_02-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance
Patrick BONNÉRY

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT